

3 rue Kepler - 75781 PARIS cedex 16
Tél : 01.53.67.01.01
contact@agaps.com

BNC non professionnels

BULLETIN D'INSCRIPTION 2012 – Société

La société ne doit pas être soumise à l'impôt sur les sociétés (IS), ni être une association loi 1901.

La société doit relever de la catégorie des "revenus non commerciaux" et les associés doivent être soumis à l'impôt sur le revenu pour leur quote-part dans les résultats de la société.

1 Désignation de la société

Je soussigné(e) [NOM ET PRÉNOM]

demande l'adhésion de la Société ci-dessous désignée, dans laquelle j'exerce et que je déclare représenter

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

2 Coordonnées

N°

VOIE

NOM DE VOIE

CP

VILLE



N° SIRET



ADRESSE E-MAIL (en majuscules)

3 Nature de l'activité non professionnelle

4 Adhésion Association Agréée

- La société a-t-elle déjà été adhérente d'une Association Agréée ?

OUI - NON

→ Si OUI, date de rupture de l'adhésion

- En cas de transfert d'une autre Association Agréée vers l'AGAPS :

Pour éviter toute rupture d'adhésion, la demande d'inscription de la société à l'AGAPS doit avoir été effectuée avant la demande de démission de son ancienne Association Agréée.

Afin de valider le transfert, merci de nous fournir une copie de l' "attestation de transfert" de votre ancienne Association Agréée.

5 Forme juridique de la société

Date de création de la société

SDF (société de fait) ou SEP (société en participation)

Autre :

6 Liste des associés (ne concerne pas les sociétés ayant opté pour l'IS)

Nombre d'associés

Nom et Prénom

Déjà adhérent à l'AGAPS

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

La société se compose de plus de 5 associés, merci de compléter cette liste sur papier libre

Remplir également un bulletin "BNC non professionnels – Individuel" par associé non inscrit.

7 Si vous avez un expert-comptable (à renseigner impérativement)

NOM				
N°	VOIE	NOM DE VOIE		
CP	VILLE			N° SIRET
ADRESSE E-MAIL (en majuscules)				

Prends l'engagement pour la société au titre de son activité BNC non professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2012, de :

- Tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du Code Général des Impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministre de l'Économie et des Finances.
- Mentionner sur ces documents, pour les recettes, le montant, la date, le mode de règlement, l'identité du client, et dans la mesure où je ne suis pas soumis au secret professionnel, la nature des prestations fournies.
- Accepter le règlement des honoraires par chèques libellés, dans tous les cas, à mon ordre et ne pas endosser ces chèques, sauf pour remise directe à l'encaissement.
- Informer mes clients de ma qualité d'adhérent à une Association Agréée, conformément aux dispositions du décret du 12 mars 1979 et en conséquence, de mon acceptation des règlements par chèque.

Fait à :

Le :

Signature

Réservé à l'AGAPS

N° de CODE

Sté

RÈGLEMENT DES COTISATIONS

SOCIÉTÉS

La cotisation est due par associé non adhérent de l'AGAPS et non à jour de sa cotisation, et doit être jointe à chaque bulletin d'inscription "BNC non professionnels – Individuel".